

# LES OBSTACLES HISTORIQUES, JURIDICO-ECONOMIQUES ET SOCIO-POLITIQUES A L'INTEGRATION EN AFRIQUE

**W.V. Arsène DIPAMA**

Laboratoire SPERSAN/ Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso)  
dipama45@yahoo.fr

## Résumé

*L'un des grands défis auxquels les pays en développement, et particulièrement les pays d'Afrique, sont confrontés en ce vingt-et-unième siècle est, à la fois, de réussir à réduire le degré de marginalisation dont ils sont victimes à l'échelle mondiale, et de promouvoir leur développement socio-économique durable. L'intégration est souvent proposée comme la solution providentielle à toutes ces préoccupations. Impulsée par la réussite fulgurante de l'Union Européenne et suscitée par la mondialisation croissante, la tendance aux regroupements ne cesse de prendre de l'ampleur dans la plupart des régions au monde. Cependant, ce regain d'intérêt des Africains pour l'intégration fait face à de nombreux obstacles d'ordre historiques, juridico-économiques et socio-politiques qui entravent les efforts déployés par les Etats et les organisations dans leur construction de l'intégration. Pour mener cette étude, nous avons opté pour l'exploitation de documents et d'articles de spécialistes et les travaux de certains de nos devanciers. En termes de résultats, il ressort qu'il faut travailler à maintenir la bonne cohésion au sein des communautés africaines en créant toute une architecture du vivre ensemble ; intégrer l'Afrique non par des « frontières barrières », mais plutôt à travers des « frontières passerelles », facteurs de paix, de sécurité, et de développement ; procéder à une rationalisation des organisations régionales ; et chaque Etat doit accepter de renoncer à une partie de sa souveraineté en faveur de l'organisation supranationale d'intégration. Tout cela accompagné d'une volonté politique réelle primordiale à la réussite de tout processus d'intégration.*

**Mots clés :** Intégration, obstacle, organisation, nationalisme, conflit.

## Abstract

*One of the most challenges whose developing countries particularly African's ones are facing to in that twenty first century is to successfully reduce at the same time the marginalization degree that makes these countries to be victim in the worldwide scale and to promote their sustainable socio-economical development. The integration is often suggested as providential solution to all these concerns. To be boosted by the lighting success of European Union and to be aroused by the growth mondialization\_ the tendency to the regroupment do not stop increasing in the most areas of the world. Therefore\_ the regain of interest of Africans to the integration is facing to many obstacles in historical\_ juridicoeconomical and sociopolitical order that hold up deployed efforts of states and organizations within their building of the integration. To better lead this study\_ we chose documents\_ specialists' articles and the works of some of our Elders as exploitation. In term of result it concludes that we must work to maintain good cohesion around African community by creating an architectural community life\_ to integrate Africa not by "border barriers" rather through "border gateway" that are factors of*

*peace\_ security and development. To be proceeded to the regional rationalization\_ each state must accept to renounce to one part of its sovereignty in the favor of the supranational organization of the integration. All that being accompanied prior by a real political will to the success of all integration process.*

**Keywords:** *Integration\_ obstacle\_ organization\_ nationalism \_ conflict.*

## **Introduction**

Le morcellement de l'Afrique en un grand nombre d'Etats avec peu de cohérence économique et géographique a poussé les dirigeants africains, après l'accession de leurs pays à l'indépendance politique, à faire de l'intégration régionale un volet essentiel de leur stratégie de développement. L'enthousiasme et l'attachement des dirigeants Africains aux idéaux de coopération politique et économique, comme moyen d'atténuation des obstacles au développement rencontrés par les économies de bon nombre de petites nations, les ont amenés, entre autres initiatives, à créer l'organisation de l'unité africaine en 1963 (devenue l'Union africaine), en vue de promouvoir le développement du continent et l'unité africaine. Cet engagement devait être réitéré plus tard dans le plan d'action de Lagos de 1980 qui préconise la création d'autres organisations africaines et, par la suite, dans le Traité d'Abuja de 1991 qui envisage, à terme, la création de la communauté économique africaine (CEA, 2004 : 42). Cela a conduit à un foisonnement de Traités et d'institutions sur le continent. Cependant, en dépit de la création d'un grand nombre d'organisations d'intégration régionale et de l'enthousiasme qu'elles ont suscité, l'intégration en Afrique demeure confrontée à des obstacles d'ordre historiques, juridico-économiques et socio-politiques qui freinent les efforts déployés par les Etats et les organisations pour la concrétisation de leurs objections d'intégration régionale et continentale. Les résultats mitigés, nonobstant la floraison des organisations d'intégration, ainsi que l'attachement et l'enthousiasme des dirigeants africains pour l'intégration justifient en partie ce regard sur les insuffisances des processus d'intégration en Afrique. Plus précisément, il s'agira de répondre aux questions suivantes : Quels sont les obstacles historiques, juridico-économiques et socio-politiques à l'intégration en Afrique ? Le foisonnement des communautés économiques régionales africaines n'entrave-t-il pas les processus d'intégration sur le continent ? Le nationalisme territorial et les conflits frontaliers ne constituent-ils pas des blocages à l'intégration en Afrique ? Nous considérons que les résultats mitigés de l'intégration en Afrique se justifient par des causes juridico-économiques et socio-politiques de même que par le découpage colonial, le nationalisme territorial et les conflits de frontières. Pour l'étayer nous allons exploiter des articles scientifiques, des ouvrages de spécialistes, ainsi que les travaux de

certaines de nos devanciers portant entre autres sur l'intégration, l'unité africaine ou encore sur les organisations africaines. Cette contribution a pour but de mettre à nu les blocages, les insuffisances et les obstacles de l'intégration en Afrique et d'émettre quelques propositions de solution pour une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale (U.A, 2014 : 2).

Pour répondre aux interrogations soulevées plus haut, nous allons d'abord analyser le mode d'adhésion dans les organisations africaines comme un frein à l'intégration ; ensuite analyser les obstacles historiques, juridico-économiques et socio-politiques à l'intégration en Afrique, de même que le nationalisme territorial et les conflits frontaliers qui constituent également des blocages à l'intégration des Etats et des peuples ; et enfin émettre quelques propositions de solution pour une intégration plus affirmée au-delà de ces contraintes et limites.

## **1. L'adhésion aux organisations comme frein à l'intégration : exemple de l'Union africaine**

L'une des particularités des deux organisations continentales que l'Afrique a connues jusque-là, est que ces organisations réunies et réunissent toujours en leur sein 90% d'Etats africains avec d'une part ceux qui ont signé l'Acte constitutif au moment de son adoption et de l'autre ceux qui y ont adhéré ultérieurement (Elabidi, 2015 : 262). Les adhésions ne sont donc jamais assorties de conditionnalités pour admettre comme membres, uniquement ceux ayant suffisamment de points communs notamment sur le plan politique, économique et social, susceptibles de soutenir une véritable intégration (Tshibamba, 2007 : [http //www.memoireonline.com](http://www.memoireonline.com), consulté le 01/10/2015). De ce fait, l'Union africaine a sollicité sans conditions l'intégration des pays du continent, dans l'objectif de créer l'Union et a ainsi évité d'adopter des conditions qui risquent de faire perdre à l'organisation continentale, un certain nombre de pays. L'Acte constitutif de l'Union africaine stipule la nécessité pour adhérer, d'être un Etat africain, cela, uniquement selon des normes géographiques. La composition originale de l'Union africaine s'adressait alors, à tous les Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine. L'Union africaine n'exigeait ainsi, de ses adhérents que la condition géographique régionale des pays d'Afrique et leur acceptation de se joindre à partir de la majorité simple des Etats membres (Elabidi, 2015 : 281). Pour ce faire, un Etat désireux d'intégrer l'Union africaine doit soumettre sa demande d'adhésion au Président de la Commission. Dès la réception d'une telle notification, le président en communique copies à tous les Etats membres, lesquels donnent ensuite leur approbation en vertu des procédures

constitutionnelles (C.U.A, 2016 : 193). En résumé, l'Union africaine, dès le départ, n'a pas opté pour la méthode d'adhésion précédée de longues discussions et contrôles minutieux puis de l'accord à l'unanimité de la part des autres Etats membres, et cela, en l'absence de conditions fermes que nous avons évoquées précédemment (Elabidi, 2015 : 283).

En tout état de cause, même si le mode d'adhésion peut constituer un frein à l'intégration africaine, compte tenu des circonstances de la création de l'Union africaine comme celles de son évolution, nous ne pouvons pas imaginer qu'elle puisse appliquer en termes d'adhésion les mêmes conditions que des organisations ayant une longue expérience dans le domaine de l'intégration, car la grande majorité des pays membres africains est toujours économiquement faible et encore soumise à des systèmes politiques affichés constitutionnels mais non avérés, voire antidémocratiques dans lesquels les Droits de l'Homme continuent à être bafoués. D'où l'adoption de « l'approche à géométrie variable à plusieurs vitesses » (UA, 2009 : 8) par le Programme Minimum d'Intégration (PMI) de l'Union africaine pour permettre aux Etats et aux communautés économiques régionales de progresser à des rythmes différents dans le processus d'intégration. Toutefois, d'énormes obstacles subsistent.

## **2. Les obstacles historiques et juridico-économiques à l'intégration en africaine**

L'intégration en Afrique est confrontée à des obstacles et contraintes historiques. Le partage de l'Afrique entre la France, la grande Bretagne, l'Allemagne et le Portugal à Berlin en 1884 a conduit à l'éparpillement d'un même peuple entre différents Etats et a regroupé au sein du même Etat plusieurs populations qui avaient des modes de vie et d'organisation du pouvoir différents (Baldé, 2003 : 2). Les frontières qui les séparent sont si artificielles qu'elles divisent des peuples que l'histoire unit (cas des Touareg au Mali, au Niger et au Burkina Faso, celui des Dogons entre le Mali et le Burkina Faso) partagent des régions que la géographie rapproche (le sud du Burkina appelé jadis haute Côte-d'Ivoire) (Zerbo, 2005 : 23). C'est ainsi que Wolé Soyinka, dénonçant cet état de fait affirmait : « A la Conférence de Berlin (...), les puissances coloniales qui exerçaient leur domination en Afrique se sont rencontrées pour la partager en différents Etats en fonction de leurs intérêts, regroupant divers peuples et tribus dans certains endroits et les séparant dans d'autres, à l'image d'un tailleur fou qui n'aurait accordé aucune attention au tissu, à la couleur ou au dessin du patchwork qu'il était en train d'assembler » (Asiwaju, 2005 : 75). En effet, « l'arbitraire dans le tracé des frontières africaines héritées de la colonisation et légitimées par le principe de

L'intangibilité constitue une entrave à la réalisation de l'intégration. Véritables "bombes à retardement", elles fragilisent, à tout instant, la cohésion politique et sociale dans une perspective de regroupement économique. Elles créent donc des situations d'instabilité entre les Etats, rendent difficile l'application des textes communautaires. En temps de crises, les Etats, non toujours exempts de micro-nationalisme, prennent alors des mesures sans tenir compte de ces textes régissant l'espace communautaire. Les actes juridiques n'ont de sens et de portée que dans des grands espaces de paix » (Koutaba, 2008 : 122).

Les spécialistes en matière d'intégration s'accordent à dire que le dynamisme de tout regroupement de coopération régionale dépend, à la fois, d'une assise politico-économique et juridique (Koutaba, 2008 : 120). A cet effet, les progrès effectués en Afrique en matière d'intégration sont mitigés selon les secteurs, les communautés économiques régionales et les Etats membres. Si des avancées ont été observées dans les domaines du commerce, des communications, de la politique macroéconomique et des transports, l'énergie, la transformation et l'agroalimentaire ont été laissés de côté (CEA, 2004 : 61). Certaines communautés économiques régionales comme la CAE, la SADC, la CEDEAO etc., ont enregistré d'excellents résultats dans la libéralisation du commerce, la libre circulation des personnes, les infrastructures, la paix et la sécurité mais d'autres non : la CEN-SAD, le COMESA, la CEEAC, l'IGAD, l'UMA, etc. (Lopès, 2016 : 20). Ces communautés économiques régionales n'ont pu réaliser leurs propres objectifs d'accroissement des échanges et de la production au niveau interne. La raison en est que l'intégration régionale de l'Afrique a souffert de lacunes dans la mise en œuvre des traités, de l'incapacité de prévenir et résoudre les conflits, et du manque de ressources pour appuyer l'intégration, entreprise à long terme et à haute intensité de capital (CEA, 2004 : 61). Outre ces obstacles à l'intégration régionale en Afrique, d'autres raisons sont invoquées dont notamment, les appartenances multiples et le chevauchement des communautés économiques régionales. Aussi, il faut mentionner des politiques macroéconomiques nationales instables et divergentes, l'absence de mécanismes nationaux pour la coordination, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes d'intégration, l'incapacité d'inclure les objectifs, plans et programmes d'intégration dans les schémas nationaux de développement (CEA, 2004 : 61). Certes, les Etats africains souhaitent ardemment obtenir des résultats concrets avec l'Union africaine, mais la poursuite de l'intégration requiert un engagement politique solide et des efforts soutenus.

### 3. Les obstacles socio-politiques à l'intégration en africaine

L'intégration en Afrique souffre également des obstacles et contraintes politiques et sociologiques. A ce niveau, on peut citer : le micro-nationalisme (non seulement les micro-Etats regroupent des peuples disparates sur un même territoire, créant par moment de sérieux problèmes de « minorités ethniques », mais de plus, il se développe à l'intérieur un micro-nationalisme). C'est la raison pour laquelle, parlant de la culture, le professeur Albert Ouédraogo disait qu' « il s'agit d'essayer de modérer l'inévitable ethnocentrisme qui nous fait interpréter les pratiques culturelles qui nous sont étrangers, à partir de critères de notre propre culture » (Ouédraogo, 2015 :148). Au nombre de ces obstacles, il faut également noter la souveraineté des Etats (l'intégration implique et nécessite l'abandon, la perte ou la rétrocession de la part des Etats indépendants d'une partie de leur souveraineté or les Etats demeurent attachés à cette souveraineté, qui d'ailleurs a accéléré les égoïsmes nationaux) et l'idéologie et les valeurs des responsables (le choix politico-idéologique entraîne des divergences en matière d'économie et empêche la bonne application du droit). Aussi, il faut mentionner la malgouvernance politique et économique (presque généralisée, elle est la source de l'inapplication des dispositions statutaires des organismes régionaux. Elle conduit inévitablement à la violation par les Etats des dispositifs juridiques communautaires) et l'analphabétisme des populations (l'ignorance des textes a pour conséquence l'impossibilité, pour les citoyens de la communauté, de faire valoir leurs droits) (Koutaba, 2008 : 125).

Sur le plan social, il faut retenir toujours au nombre des obstacles, la situation économique des populations. En effet, l'espace africain est habité en majorité par une population à faibles revenus. La pauvreté ambiante détermine un type d'échanges et de comportements socio-économique, qui va à l'encontre de toute rationalisation économique et juridique. La règle du jeu étant de faire des gains sans respecter forcément les normes et les lois en vigueur. L'homme africain, ou le commerçant africain, a tendance à faire le choix de l'informel, qui, par définition, va à l'encontre de tout formalisme. On note également, le réflexe de la pratique de la sauvegarde de l'identité nationale d'origine. Cette pratique qui détermine les comportements des migrants dans un tiers pays, conduit à l'inobservance des lois nationales du pays d'accueil, qui, souvent, se croit obligé d'outrepasser le droit communautaire pour imposer des normes de conduites (Koutaba, 2008 : 125). Aussi, le foisonnement et le chevauchement des organisations ne constituent-ils pas des entraves à l'intégration ?

#### **4. La multiplicité des communautés économiques régionales : un inconvénient à l'intégration en Afrique**

La multiplicité des Organisations régionales favorise l'appartenance des Etats à des groupes multiples. Pratiquement tous les pays sont membres d'un bloc, et bon nombre d'entre eux de plusieurs (Schief et Winters, 2003: 1). Cette multi-appartenance, contraire à l'esprit d'unité, entrave l'intégration régionale voire continentale. En effet, de nombreuses études consacrées à l'intégration africaine ont montré les difficultés dues à l'existence d'Organisations régionales multiples dont les effectifs se chevauchent. Dans toutes les sous-régions africaines, plusieurs Organisations régionale ont des objectifs quasiment identiques, ce qui cause des doubles emplois. Les chevauchements entre Organisations régionales affaiblissent les efforts collectifs déployés. De plus, ils jettent le flou sur les objectifs d'intégration et suscitent une concurrence nuisible entre les pays et les institutions (CEA, 2004 : 42). Par ailleurs, les chevauchements entre Organisations régionales alourdissent également la charge des Etats membres. Un pays qui appartient à deux communautés ou plus ne fait pas seulement face à des obligations financières multiples, il doit aussi gérer une multiplicité de réunions, de décisions, d'instruments, de procédures et d'échéances. Les douaniers doivent appliquer différentes normes en matière de réduction des droits de douane, de règles d'origine, de documentation commerciale et de nomenclature statistique. Cette multiplication des procédures et des formalités douanières est contraire à l'objectif de libéralisation du commerce qui est de faciliter et de simplifier les échanges (CEA, 2004 : 43). Pour toutes ces raisons, nous pensons que la multiplicité de ces Organisations régionales peut constituer une entrave non seulement au processus d'intégration. Face à cette situation, nous estimons que l'Union africaine devrait procéder au renforcement de la coordination et de la rationalisation des différentes Organisations sur le continent, accompagné de mécanismes obligatoires et précis pour la coordination et l'harmonisation des politiques, des mandats et des programmes des Organisations régionales. Il faudrait également dans ce cas, réglementer l'appartenance simultanée d'un pays à plus d'une Organisation régionale.

Au-delà de ces multiples organisations qui se chevauchent et entravent l'intégration en Afrique, la récurrence des conflits sur le continent constitue également un frein à l'intégration.

## **5. Le nationalisme territorial et les conflits de frontières : Des entraves à l'intégration en Afrique**

Au moment où ses anciennes puissances coloniales s'unissent davantage pour faire face au phénomène de la mondialisation, l'Afrique, elle, est minée par des conflits fratricides ici et là, à l'intérieur de micro-Etats issus de la décolonisation (Hien, 2005 : 279). En effet, les frontières tracées par les puissances coloniales au XIX<sup>e</sup> siècle constituent des facteurs de conflits et de différends entre Etats et entre populations locales, ainsi qu'une menace à la paix et à la sécurité sur le continent. Aujourd'hui, plus que jamais, à mesure que la question de l'intégration fait des progrès dans le discours politique en même temps que les relations interafricaines sont marquées en Afrique par des conflits intra et interétatiques, le débat sur l'articulation « frontières/intégration » est d'une actualité brûlante dans le champ des sciences sociales (Kipré, 2005 : 92). Ceci étant, le micro-nationalisme africain est né des relations historiques entre l'Afrique et les puissances coloniales européennes. La balkanisation du continent par les puissances européennes en de multiples entités territoriales, soit pour marquer leurs zones d'influence soit pour en assurer une meilleure gestion économique et administrative consacra par l'adoption des tracés frontaliers, la matérialisation des espaces nationaux (Zerbo, 2005 : 18). Le remaniement territorial de l'AOF et le regroupement des colonies ont été étudiés et aucune solution satisfaisante n'est apparue. Malgré la création de l'AOF et de l'AEF, les élans nationalistes ont continué à se développer dans les rapports entre territoires (Benoist, 1979 : 83). L'année 1959 voit l'éclatement officiel des grandes fédérations AOF et AEF. En lieu et place de ces grandes structures, fut reconnue une multitude de petits Etats (Zerbo, 2005 : 19). Chemin faisant, l'accession à l'indépendance ouvre de nouvelles perspectives aux peuples africains qui se trouvent partagés entre deux objectifs contradictoires, celui de l'unité et celui de la construction de l'Etat-nation. Malgré les idéaux du mouvement panafricain, les nouveaux Etats sacralisent à la conférence de l'OUA, en 1963, les frontières héritées de la colonisation en vue d'éviter les conflits. Cette décision ouvre la voie à la construction de l'Etat-nation et à l'aventure individuelle dans la course au développement (Barry, 2005 :63).

En résumé, de ce qui précède, nous pouvons dire que si le nationalisme dans sa première formule a servi de moyen de lutte pour l'indépendance et l'autodétermination en Afrique, il s'est mué ensuite en une entrave à la formation d'un bloc africain face aux problèmes internationaux. Cela a eu pour conséquence le déclenchement de nombreux conflits à travers le continent.



En effet, s'agissant des conflits, on note que malgré l'adoption du principe de l'intangibilité des frontières par la charte de l'OUA, en 1963, certains leaders africains ont exacerbé le nationalisme en donnant libre cours à leur ambition expansionniste. Ce comportement ouvrait la voie à des contestations territoriales voire à des conflits frontaliers. C'est ce que l'on qualifie de nationalisme révisionniste qui revêt tantôt un caractère séparatiste, irrédentiste ou purement annexionniste (Zerbo, 2005 : 23). En effet, dès le mois d'octobre 1963, c'est-à-dire moins de cinq mois après la création de l'OUA, éclate le conflit entre le Maroc et l'Algérie dont l'une des causes est la prétention du Maroc sur une partie du Sahara. Une année plus tard éclatent simultanément les conflits entre d'une part la Somalie et l'Ethiopie et d'autre part la Somalie et le Kenya pour des raisons de revendication territoriales de la Somalie sur ses deux voisins (Baldé, H, 2003 : 3). La multiplication des conflits liés à la contestation des frontières héritées de la colonisation va conduire l'OUA à adopter une règle juridique consacrant la reconnaissance des frontières héritées de la colonisation. Cette règle a été adoptée par une déclaration de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue au Caire en date du 31 juillet 1964. La conférence avait déclaré « solennellement que tous les Etats membres s'engagent à respecter les frontières existantes au moment où ils ont accédé à l'indépendance » (Mfoulou, 1986 : 85). Ce principe de respect des frontières héritées de la colonisation va ainsi guider l'OUA dans la résolution des conflits se rapportant à des contestations territoriales. C'est sur cette base que seront résolus les différends territoriaux mentionnés plus haut et d'autres conflits qui vont surgir plus tard comme ceux qui vont opposer le Gabon et la Guinée équatoriale, le Rwanda et le Burundi, le Ghana et la Haute-Volta (actuel Burkina Faso), l'Ouganda et Tanzanie (Baldé, 2003 : 3). Par ailleurs, entre le Mali et la Mauritanie, le conflit frontalier de 1961-64 s'achève par la conclusion d'un traité bilatéral et des rectifications de tracé ; entre le Sénégal et la Mauritanie, le contentieux sur le tracé de la frontière est né de la décision de l'administration française de situer la frontière au nord du fleuve Sénégal en 1933 ; la création de l'Organisation de la moyenne vallée du Sénégal (OMVS), en 1964, n'a pas empêché le conflit de 1989-1992 entre les deux pays, avec son cortège de dizaines de milliers de réfugiés de part et d'autre du fleuve (Kipré, 2005 : 110). Aussi, entre le Ghana et le Togo au sujet de l'ex-Togoland britannique (1961- 1990) ; entre le Ghana et la Côte d'Ivoire en 1961-63, à la suite de la tentative irrédentiste du Sanwi ; entre le Mali et le Burkina Faso, déjà déclaré en 1963, le conflit frontalier se transforme en conflit armé en 1974, puis en 1987 ; entre le Bénin et le Niger à propos de l'île de Letté depuis les années 60 ; entre le Sénégal et la Guinée-Bissau à propos du conflit casamançais au cours duquel le Sénégal s'arroe un

droit de poursuite des rebelles casamançais en territoire guinéen (Kipré, 2005 : 110).

Pour notre part, nous pensons que tous ces conflits constituent un grave handicap pour l'intégration africaine et l'affirmation d'identités collectives plus compatibles avec les exigences de développement. D'où la nécessité de rechercher des solutions pour surmonter ces obstacles.

## **6. Pour une réussite des processus d'intégration en Afrique**

Comment surmonter les handicaps conjoncturels accentués par l'histoire courte de la plupart des frontières africaines ? Evidemment par une intégration au moins régionale, et si possible continentale. Il n'y a pas le choix. Si l'Afrique veut un jour ou l'autre résister aux Grandes puissances, elle doit s'unir, à la fois économiquement et politiquement (Coquery-vidrovitch, 2005 : 48). Les frontières sont donc une donnée générée par les aléas de l'histoire. C'est un facteur très complexe dont il faut bien entendu tenir compte, mais qu'il faut se garder de transformer en causalité. Ce ne sont pas les frontières qui créent les guerres, ce sont les nationalismes qui se sont construits au sein et autour de ces frontières (Coquery-vidrovitch, 2005 : 49). A ce sujet, Edem Kodjo ne soulignait-il pas la nécessité pour les africains d'aller à l'intégration voire à l'union pour garantir un meilleur avenir aux générations futures. Ainsi, il soulignait : « (...) on peut y parvenir, on doit y parvenir, loin des sentiments basement égoïstes, des visées micro-nationalistes dépassées qui n'offrent rien de grand, rien de beau aux générations à venir » (Kodjo, 2013 : 134). C'est pourquoi « l'Union africaine essaye de définir toute une architecture du vivre ensemble, axée autour de ce qu'on appelle les valeurs communes, les valeurs partagées (...) » (Kodjo, 2013 : 90). D'où la nécessité de travailler au renforcement de la cohésion sociale au sein des communautés africaines. Mais aussi, avoir une autre perception des frontières, qui ne soient plus perçues comme des barrières mais des passerelles, et en traduisant en réalité la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Pour parvenir à une meilleure intégration en Afrique, il nous faut un nouveau type de dirigeants visionnaires et éclairés, car comme disait Théodore Nicoué Gayibor : « Le bilan des hommes politiques africains au pouvoir et de la majorité des cadres qui ont occupé dans le passé ou occupent de nos jours des postes de responsabilité, tout en langue de bois, est mitigé » (Gayibor, 2012 : 15). Et pour cause, il ajoute, "interrogé par le journaliste Alain Foka sur RFI, Amanï Toumani Touré (dit ATT) avouera ainsi, comme pour se dédouaner et blanchir en même temps ses prédécesseurs : « Nous n'avons pas eu le choix de nos visions, nous n'avons pas eu le choix de nos politiques »" (Gayibor, 2012 : 15). Une intégration africaine authentique, celle qui répond aux

aspirations des peuples africains est tout à fait possible. Le premier et fondamental obstacle est et demeure le facteur politique. Dès que sautera ce "verrou", tomberont une à une les autres barrières (Aduayom., 2002 : 65). Dans le même sens, les Etats doivent accepter de renoncer à une partie de leur souveraineté en faveur de l'institution supranationale pour permettre la mise en œuvre des normes communautaires nécessaires à l'intégration. Par ailleurs, la multiplicité des communautés économiques régionales requiert une rationalisation de ces CER pour éviter les chevauchements entre organisations régionales, la concurrence nuisible entre les pays et les institutions, ainsi que l'alourdissement de la charge des Etats membres.

Au-delà de toutes ces propositions, nous pensons qu'il y a lieu de repenser le modèle d'intégration préconisé par les dirigeants africains, les Communautés Economiques Régionales (CER) et les autres organisations africaines, c'est-à-dire la politique d'intégration faite à travers la mise en place de structures supranationales qui est une approche institutionnelle selon la logique descendante. Car selon certains spécialistes, ce modèle d'intégration, « déconnecté des dynamiques locales, semble s'essouffler. C'est pourquoi aujourd'hui l'approche territoriale est vue comme une panacée pour construire un espace communautaire fonctionnel et réussir l'insertion bénéfique de l'Afrique dans l'économie mondiale » (Diop, Diallo, 2013 : 1). De ce fait, la coopération décentralisée transfrontalière apparaît comme un autre outil d'intégration à privilégier. La coopération transfrontalière qui se présente comme : « tout acte ou toute politique visant à promouvoir et à renforcer les relations de bon voisinage entre communautés frontalières, collectivités et administrations territoriales ou autres acteurs concernés relevant de deux ou plusieurs Etats, y compris la conclusion des accords et arrangements utiles à cette fin » (U.A, 2014 : 2), peut venir en appui et combler les lacunes constatées au niveau des processus d'intégration.

## **Conclusion**

A la fin de cette étude, il importe d'affirmer la dimension éminemment historique des problèmes à l'intégration en Afrique, notamment les frontières tracées par les puissances coloniales au mépris des réalités sociales, culturelles et d'organisation du pouvoir politique des différents peuples africains. D'où la « balkanisation » de l'Afrique au lendemain de la conférence de Berlin (1884-1885). Toutefois, ces raisons historiques ne sauraient expliquer à elles seules les résultats mitigés de l'intégration en Afrique. C'est pourquoi, il est également mentionné dans cette étude les causes juridico-économiques et socio-politiques, mais aussi le mode d'adhésion dans les organisations africaines qui ouvre la porte à tous les pays candidats sans

trop de conditionnalités, qui auraient permis d'admettre comme membres, que ceux ayant suffisamment de points communs notamment sur le plan politique, économique et social, susceptibles de soutenir une véritable intégration et pour éviter de ramener les autres pays plus ou moins stables économiquement à la traîne. Outre ces obstacles, il a été aussi relevé le nationalisme territorial et les conflits de frontières. Face à ces insuffisances des processus d'intégration en Afrique, des propositions ont été faites pour une meilleure intégration dans les ensembles sous régionaux et à l'échelle du continent.

En tout état de cause, pour notre part, pour renforcer et donner une impulsion nouvelle aux processus d'intégration, il faut travailler à maintenir la bonne cohésion au sein des communautés africaines en créant une architecture du vivre ensemble, axée autour de ce qu'on appelle les valeurs communes, les valeurs partagées. Aussi, faire en sorte que les frontières ne soient plus perçues comme des barrières mais des passerelles, en favorisant la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Il ressort également de cette étude que chaque Etat doit accepter de renoncer à une partie de sa souveraineté en faveur de l'institution supranationale afin de lui permettre de mieux réaliser son objectif d'intégration. Et pour venir en appui à la forme d'intégration basée sur les structures supranationales (ou intégration « par le haut ») qui semble s'essouffler, il faudra aussi redynamiser et promouvoir la coopération transfrontalière c'est-à-dire l'intégration par les peuples (ou intégration « par le bas »). Tout cela doit être accompagné d'une volonté politique réelle primordiale à la réussite de l'intégration qui se présente comme une nécessité du moment et au cœur de l'avenir de l'Afrique.

## Références bibliographiques

**Aduayom Adimado Messan** (2002), « L'unité africaine, cinquante ans après les indépendances : quel bilan ? Quel avenir ? » *cinquante ans d'indépendance en Afrique subsaharienne et au Togo*, Paris, Harmattan, pp.53-66.

**Asiwaju Anthony Ijaola** (2005), « Fragmentation ou intégration : quel avenir pour les frontières africaines ? », in *Des frontières en Afrique du XII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, UNESCO/CISH, pp.73-84.

**Baldé Hassatou** (2003), « Le bilan de l'OUA dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique », in *publication N°5 du Groupe d'Etude des questions de paix et de sécurité internationales (G.E.P.S.I)*, pp.1-14.

**Barry Boubacar** (2005), « Histoire et perception des frontières en Afrique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles: les problèmes de l'intégration africaine », in *Des frontières en Afrique du XII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, UNESCO/CISH, pp.55-72.

**Benoist Joseph-Roger de** (1979), *La balkanisation de l'Afrique occidentale française (AOF)*, Dakar Nouvelles Editions Africaines, 283p.

- Commission de l'Union africaine** (2016), *Guide de l'Union africaine, ouvrage de référence pour le personnel et les partenaires de l'Union africaine*, 3<sup>e</sup> édition, Addis-Abeba, C.U.A/C.N-Z, 226 p.
- Commission Economique pour l'Afrique (C.E.A) (2004), *état de l'intégration régionale en Afrique*, Addis-Abeba, 311 p.
- Coquery-Vidrovitch Cathérine** (2005), « Histoire et perception des frontières en Afrique du XII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle », in *Des frontières en Afrique du XII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, UNESCO/CISH, pp. 39-54.
- Diop Amadou et Diallo Mohamadou Mountaga** (2013), *Intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le défi de la coopération décentralisée transfrontalière*, Dakar, 6 p.
- Elabidi Abdalla** 2015, *L'évaluation de l'Union africaine par rapport à l'Union européenne (comme un modèle de régulation juridique internationale d'excellence) : étude comparative*, thèse de doctorat, Droit public, Université d'Auvergne-Clermont Ferrand I, 755 p.
- Gayibor Théodore Nicoué** (2012), « Cinquante ans d'indépendance de l'Afrique subsaharienne : quel bilan ? », in *Cinquante ans d'indépendance de l'Afrique subsaharienne et au Togo*, Paris, Harmattan, pp.13-29.
- Hien Pierre Claver** (2005), « Dimension historique des conflits de frontières entre le Burkina Faso et ses voisins aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », in *Des frontières en Afrique du XII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, UNESCO/CISH, pp.279-292.
- Kipré Pierre** (2005), « Frontières africaines et intégration régionale : au sujet de la crise d'identité nationale en Afrique de l'Ouest à la fin du XX<sup>e</sup> siècle », in *Des frontières en Afrique du XIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, UNESCO/CISH, pp.91-113.
- Kodjo Edem** (2013), *Panafricanisme et renaissance africaine*, Lomé, les Editions Graines de pensées, 156 p.
- Koutaba Justin** (2008), « Les obstacles politiques et socio-épistémologiques à l'intégration régionale », in *Les Etats-nation face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas du Burkina Faso*, Paris, Karthala, pp.117-128.
- Lopes Carlos** (2016), L'intégration pas à pas, in *Finances et développement*, volume 53/2, Washington, pp.18-21.
- Mfoulou Jean** (1986), *L'OUA triomphe de l'unité ou des nationalités ?*, Essai d'une sociologie politique de l'Organisation de l'Unité africaine, Paris, Harmattan, 90 p.
- Ouédraogo Albert** (2015), « Culture et intégration des peuples au sud du Sahara : le cas du Burkina Faso » in *Intégration et développement*, Presses Universitaires de Ouagadougou (PUO)-Ecole doctorale (ED/LE.SH.CO), pp.129-163.
- Schief Maurice, Winters Léonard Alan** (2003), *Intégration régionale et développement*, Paris, Economica, 307 p.

**Tshibamba Dodit Buabua** (2007), « *L'intégration des Etats africains au sein de l'Union africaine : étude de son effectivité au regard de la pratique européenne d'intégration* », in <http://www.memoireonline.com>, consulté le 29/09/2015.

**Union africaine** (2014), *Convention de l'Union africaine sur la coopération transfrontalière (Convention de Niamey)*, Malabo, 10 p.

**Union africaine** (2009), *Programme Minimum d'Intégration (PMI)*, Addis-Abeba, 111 p.

**Zerbo Yacouba** (2005), « Genèse et évolution du nationalisme » in *Intellectuels, nationalisme, et idéal panafricain : perspective historique*, Dakar, CODESRIA, pp. 13-28.